2026	09	15	N° 01

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 001-210103636-20260915-2026_09_15_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT NANTUA
CANTON de PONT D'AIN

COMMUNE DE SAINT JEAN LE VIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 0709/2026
NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Qui ont pris part à la délibération : 18

Séance du 15 septembre 2026
L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre 2026
à dix-neuf heures

Présents : Mrs Bernard MAROQUENNE, Sylvain MONNET, Vincent BOUGUET, Jérôme BLANCHARD, Florent BULLIFFON, Denis MOLLARD, Stéphane MEUNIER, Xavier BUTTARD, Nicolas ALBERTINI
Mmes Martine JACQUET, Ruby BAJARD, Stéphanie VEUILLET, Julie FRESIL CHENU, Sylvie DARME FRITZ, Stéphany THIEN, Françoise JOURDAIN, Angélique WLOSIK

Excusés : Mrs David MUGNIER, Stéphane MEUNIER

Absentes : Mme Maud BESSARD MORANDAS

Pouvoirs : Mr David MUGNIER donne pouvoir à Mme Sylvie DARME FRITZ
Mr Stéphane MEUNIER donne pouvoir à Mme Julie FRESIL-CHENU

Mme Angélique WLOKIK est nommée secrétaire de séance.

1- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET DE LA COLLECTIVITE A COMPTER DU 15/09/2026

Tout changement de temps de travail des emplois permanents doit être validé et transmis en préfecture. Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

M. le Maire propose une précision pour le poste d'agent de surveillance de pause méridienne dans la mesure où les agents ne sont pas généralement recrutés sur une durée de travail d'une

2026	09	15	N° 01

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 001-210103636-20260915-2026_09_15_01-DE

année du 01/09 au 31/08, il convient alors de proposer un temps de travail hebdomadaire à 6.68/35ème en semaine scolaire uniquement non annualisé.

À la suite d'une réorganisation des services à la rentrée de septembre, il convient d'abaisser le temps de travail des deux postes d'agents de surveillance et d'entretien des bâtiments communaux de 15.37/35ème annualisé à 14.68/35ème en semaine scolaire uniquement.

- modifie le temps de travail des deux postes d'adjoint technique : agent pause méridienne et d'entretien des bâtiments communaux à 15.37/35ème annualisé à 14.68/35ème semaine scolaire uniquement à compter 15/09/2026

Tableau des emplois et des effectifs permanents communaux à compter du 15/09/2026

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				
EMPLOIS	**CADRES D'EMPLOI AUTORISES PAR L'ORGANE DELIBERANT**	**NOMBRE DE POSTES**	**CATEGORIE**	**GROUPE RIFSEEP**
Secrétaire de mairie	Rédacteur	1	B	A1
Agent d'accueil, état civil, affaire scolaire et vie associative	Adjoint administratif	1	C	B1
Responsable du service technique	Agent de maîtrise	1	C	C1
Agent Technique polyvalent	Adjoint Technique	2	C	C1
Agent d'urbanisme et comptabilité	Adjoint administratif	1	C	C1
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
Policier municipal	Chef de police municipale 25 h/semaine	1	B	Hors RIFSEEP
Agent technique entretien bâtiment	Adjoint technique principal de 2ème classe 10h/semaine	1	C	C2
Agent polyvalent cuisine au restaurant scolaire et ménage dans bâtiments communaux	Adjoint technique 28 h annualisées / semaine	1	C	C2
Agent pause méridienne et missions d'ATSEM	Adjoint technique 10.80/35ème VACANT	1	C	C2
Agent polyvalent d'animation périscolaire, ménage dans les bâtiments communaux	Adjoint d'animation 10,50 h annualisées /semaine	1	C	C2
A.T.S.E.M	ATSEM 29,71 h annualisées /semaine	1	C	C2
A.T.S.E.M	ATSEM 29,14 h annualisées /semaine	1	C	C2
Agent de surveillance pause méridienne	Adjoint technique 5.25h annualisées/ ou 6.68/35ème semaine scolaire VACANTS	1	C	C2
Agent de surveillance et d'entretien de bâtiments communaux	Adjoint technique 7.37h/35ème Annualisées/ semaine VACANT	1	C	C2

2026	09	15	N° 01

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 001-210103636-20260915-2026_09_15_01-DE

Tableau des emplois et des effectifs permanents communau

Agent de surveillance et entretien de bâtiments communaux	Adjoint technique 14.68/35ème /semaine scolaire VACANT	2	C	C2
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				
EMPLOIS	**CADRES D'EMPLOI AUTORISES PAR L'ORGANE DELIBERANT**	**NOMBRE DE POSTES**	**CATEGORIE**	**GROUPE RIFSEEP**
Secrétaire de mairie	Rédacteur	1	B	A1
Agent d'accueil, état civil, affaire scolaire et vie associative	Adjoint administratif	1	C	B1
Responsable du service technique	Agent de maîtrise	1	C	C1
Agent Technique polyvalent	Adjoint Technique	2	C	C1
Agent d'urbanisme et comptabilité	Adjoint administratif	1	C	C1
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
Policier municipal	Chef de police municipale 25 h/semaine	1	B	Hors RIFSEEP
Agent technique entretien bâtiment	Adjoint technique principal de 2ème classe 10h/semaine	1	C	C2
Agent polyvalent cuisine au restaurant scolaire et ménage dans bâtiments communaux	Adjoint technique 28 h annualisées / semaine	1	C	C2
Agent pause méridienne et missions d'ATSEM	Adjoint technique 10.80/35ème VACANT	1	C	C2
Agent polyvalent d'animation périscolaire, ménage dans les bâtiments communaux	Adjoint d'animation 10,50 h annualisées /semaine	1	C	C2
A.T.S.E.M	ATSEM 29,71 h annualisées /semaine	1	C	C2
A.T.S.E.M	ATSEM 29,14 h annualisées /semaine	1	C	C2
Agent de surveillance pause méridienne	Adjoint technique 5.25h annualisées/ semaine VACANTS	1	C	C2
Agent de surveillance et d'entretien de bâtiments communaux	Adjoint technique 7.37h/35ème Annualisées/ semaine VACANT	1	C	C2
Agent de surveillance et entretien de bâtiments communaux	Adjoint technique 15.37h/35ème annualisées/ semaine VACANT	2	C	C2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** la proposition du Maire
- **VALIDE** à compter du 15 septembre 2026, le tableau des emplois permanents tels que présenté ci-dessus ;
- **DECIDE** de modifier 2 postes d'adjoint technique permanent à temps non complet de 15.37/35ème à 14.68/35ème en semaine scolaire uniquement.

2026	09	15	N° 01

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 001-210103636-20260915-2026_09_15_01-DE

- **DECIDE** de préciser que le poste adjoint technique à 5.25/35ème est à 6.68/35ème recrutement en cours d'année en semaine scolaire
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces recrutements

- La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Copie certifiée conforme au registre
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX (Ain)

Bernard MAROQUENNE